

Recensement militaire

 **MINISTÈRE
DES ARMÉES**
Chef
d'État
Majesté

BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU
RECENSEMENT



OBLIGATION LÉGALE

Toutes les informations ici



POUR QUI ?
Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?
Grâce au recensement :
• inscription d'office sur les listes électorales
• inscription en **UDC**
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens
• possibilité de passer la pierre de conscription

COMMENT ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

ADHÉREZ VOTRE ENGAGEMENT SUR
DÉFENSE+

  

© 2015 République Française. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la République Française est formellement interdite.